



Licencié pour faute "grave"

Par **mateo_old**, le **24/07/2007** à **17:04**

bonjour absent un dimanche matin pour une ouverture exceptionnelle de magasin, j ai été licencié alors que j avais dépassé mon quotat d heures de l année, que j avais déjà travaillé un autre dimanche bien que d autres salariés n en ai pas fait un seul... et qu il est clairement stipulé sur la feuille d heure à faire délivrée en début d année "365 JOURS MOINS 53 DIMANCHE..."
aidez moi, merci
j aimerai savoir si je peux poursuivre mon entreprise aux prud"hommes?

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **19:34**

bonjour

oui vous gagnerez facilement vu que le licenciement est manifestement abusif au vu des données que vous venez de fournir

au besoin, contactez-moi par mail